

CONSULTATION COMMERCIALE N° 09/2021 CAHIER DES CHARGES

Objet : Production de contenus destinés à la cible médias de destination (articles, newsletters, dossiers de presse, ...) pour alimenter le site média du Comité Régional de Tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur : www.provence-alpes-cotedazur.com/espace-pro/presse-medias-influenceurs

1. CONTEXTE

1.1 Le Comité Régional de Tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le Comité Régional de Tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur est en charge de la promotion touristique de la région. C'est un partenaire support, expert et fédérateur pour l'ensemble des institutionnels et professionnels du tourisme, qu'il accompagne et soutient par ses actions de promotion auprès des médias, des tours opérateurs et du grand public. Sa stratégie marketing se structure autour des **trois destinations monde - Provence, Alpes et Côte d'Azur** - mais aussi à travers un travail de promotion et de communication spécifique autour de filières prioritaires : vélo, écotourisme, œnotourisme, visite d'entreprises, golf et camping.

Le CRT Provence-Alpes-Côte d'Azur structure sa démarche de promotion et de communication BtoB et BtoC autour de 3 objectifs :

- Objectif 1 > Rendre visibles nos destinations
- Objectif 2 > Promouvoir des destinations compétitives
- Objectif 3 > Créer un lien avec nos clients

Pour atteindre ces objectifs, le CRT collabore notamment avec les médias internationaux, en échange de visibilité pour la destination. Le message a d'autant plus d'impact lorsqu'il est porté par des tiers. Une équipe de 3 personnes « Pole Médias de Destinations » est chargée de coordonner ces relations tout au long de l'année.

1.2 Cette collaboration cible tous les supports médiatiques :

Emissions TV et radios, pages web médias, journaux ou magazines print, blogs, réseaux d'influence, leaders d'opinion...

1.3 Les principaux leviers déployés pour pénétrer ces cibles médias sont les suivants :

- Démarchage (workshops, missions spécifiques, relations via les réseaux sociaux et bases de données)
- Visibilité de la page média des destinations du CRT : <u>www.provence-alpes-cotedazur.com/espace-pro/presse-medias-influenceurs</u>
- Apport de contenus rédactionnels et visuels spécifiques (photos, vidéos, ...) sur-mesure.
- Organisation voyages de presse, ...



1.4 L'ensemble de ce travail est organisé en partenariat avec les différents acteurs de l'industrie du tourisme :

- Atout France
- Agences Départementales du Tourisme
- Offices de tourisme
- Professionnels du tourisme

1.5 Les principaux outils sur lesquels s'appuie l'équipe du CRT sont les suivants :

- Dossiers de presse : nouveautés de la région, agendas des évènements culturels et sportifs, dossiers thématiques
- Communiqués de presse, newsletters
- Cartes thématiques
- Données et chiffres clés du tourisme dans la région
- Photothèque...

Ces outils sont déclinés en français et anglais et quelques fois en allemand.

- **1.6** Afin de créer ces contenus spécifiques et sur mesure destinés aux médias de destination, l'équipe du CRT s'appuie sur la collaboration de :
- Rédacteurs
- Photographes et vidéastes
- Traducteurs
- Graphistes

2. OBJET DE LA CONSULTATION

2.1 Postulat

Le Comité Régional de Tourisme souhaite externaliser la production de contenus rédactionnels et la collecte des photos/vidéos (libres de droit pour diffusion) visant à répondre aux besoins des médias :

- Susciter l'intérêt pour la destination
- Informer sur les incontournables, les tendances, les nouveautés et actualités

Ces contenus proposés par un rédacteur extérieur au CRT devront être adaptés à la cible média sur la base d'un style journalistique, avec un angle inspirationnel, innovant et attractif. Le rédacteur s'appuiera sur les éléments fournis par l'équipe médias, mais devra également être en mesure d'enrichir les propositions rédactionnelles avec ses propres recherches.

2.2 Types de contenus à produire

Différents types de contenus rédactionnels sont requis dont les principaux sont :

- Les articles pages web Actu/Nouveautés (cf. Annexe 1)
- Les Dossiers de Presse (cf. Annexe 2)

Les thématiques de ces contenus sont choisies dans le cadre des comités éditoriaux du Pôle Médias de Destination.



2.3 Livrables

Les contenus sont la propriété du CRT qui se réserve le droit d'en disposer à sa convenance sur tous supports pour lui-même, ses partenaires et ses clients.

2.4 Organisation

Une fois le prestataire choisi, une réunion de cadrage sera organisée avec l'équipe Médias de destination. En complément, des points réguliers seront faits pour planifier les productions. La mission de production de contenus débutera au cours du mois de décembre.

A l'issue de la réunion de lancement, un process de fonctionnement et un planning sera défini.

2.5 Durée de la prestation

La prestation pourra être renouvelée pour une période de 12 mois à compter du terme de la prestation initiale, en fonction de la satisfaction exprimée par les services du Comité Régional de Tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur quant à la qualité des travaux effectués par le prestataire sur le marché initial. Cette décision sera assujettie à la validation de la Commission des Marchés après établissement par les services du compte-rendu des travaux réalisés par le prestataire.

REPONSE A LA CONSULTATION COMMERCIALE

Mise en ligne de la consultation commerciale sur le site CRT : le jeudi 18 novembre 2021.

La date limite de réception des offres est fixée : le jeudi 02 décembre à 12h00 au plus tard.

Retour des offres numérique par email :

Bernard PERIN b.perin@provence-alpes-cotedazur.com
Susanne ZURN SEILLER s.zurn-seiller@provence-alpes-cotedazur.com
Rabiha BENAISSA r.benaissa@provence-alpes-cotedazur.com
Copie à Céline LUCIDO c.lucido@provence-alpes-cotedazur.com

Pour toute question relative à la consultation :

Contact administratif:

Bernard PERIN - Secrétaire Général - Tél. 04 91 56 47 00

Contact technique:

Susanne ZURN-SEILLER - Responsable Pole Média de Destination - Tél. 04 91 56 47 13 Rabiha BENAISSA - Chargée RP Pole Média des Destination - Tél. 04 91 56 47 32

PROPOSITION FINANCIERE

La proposition financière devra être présentée de façon lisible et explicite. Chaque poste fera l'objet d'un chiffrage détaillé € TTC poste par poste permettant d'identifier pour chacune des prestations, le prix hors taxes et toutes taxes comprises. Les postes sont détaillés dans les annexes :

Annexe 1 : Quantité prévue année 2022 « Actu/Nouveautés » (6 à 12 Actu/Nouveautés)
Annexe 2 : Quantité prévue année 2022 « Dossiers de Presse » (90 à 120 feuillets)



PIÈCES À FOURNIR

- Mémoire technique de réponse : réponse au Cahier des charges, intervenants
- Proposition financière détaillée € TTC poste par poste
- Un portfolio avec à minima 3 contenus/articles/pages représentatifs des travaux du prestataire
- Présentation du candidat et de ses références sur des travaux similaires dont il fournira quelques exemples ;
- N° de SIRET,
- TVA interne, intracommunautaire;
- Extrait Kbis de moins de 3 mois ;
- Certificats de régularité sociale et fiscale, année n-1;
- Attestations d'assurance responsabilité civile et professionnelle ;
- Le présent cahier des charges paraphé, daté et signé avec la mention « lu et approuvé » par la société.

Toute proposition complète, reçue dans les délais, sera examinée et fera l'objet d'une réponse positive ou négative. Les propositions incomplètes seront systématiquement exclues de la consultation. Une bonne connaissance de la région et de ses attraits touristiques serait un plus.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

- Valeur technique et créative (qualité rédactionnelle, bonnes pratiques Web, article à produire, etc.) (40 %)
- Prix (40 %)
- Références et moyens mis en œuvre (connaissance de la destination, planning, équipe, etc.) (20 %)

CHOIX DU PRESTATAIRE

Par la Commission des marchés du CRT : Mi-décembre 2021.

Notification de la mission et réunion de cadrage : Mi-décembre 2021.